



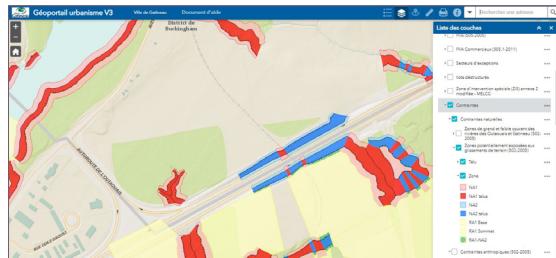
## Zone exposée aux glissements de terrain

### COMMENT SAVOIR SI MON TERRAIN EST DANS UNE ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN?

Suivez cette procédure :

- Allez au [gatineau.ca](#), dans la partie Rechercher, inscrivez Consulter le Géoportail urbanisme;
- Inscrivez votre adresse ou votre numéro de lot dans la partie Rechercher une adresse ou un lieu située dans la barre d'outils supérieure du Géoportail urbanisme;
- Une fois votre propriété identifiée sur la carte dans la boîte « Liste des couches » cocher les cases « Aménagement du territoire », puis « Contraintes », puis « Contraintes naturelles » et « Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain »;
- Vous pouvez ouvrir le menu Zone pour y trouver le nom du type de zone exposée aux glissements de terrain.

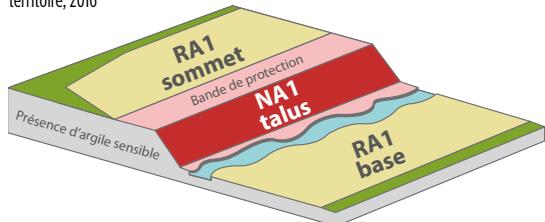
### Géoportail urbanisme de Gatineau (carte interactive)



La structure ci-dessous présente les types de glissements de terrain, les types de sols et les zones rattachées à chaque type de sol.

NON RÉTROGRESSIF	Zone <b>NA1</b>
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
FORTEMENT RÉTROGRESSIF	Zone <b>NA2</b>
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
RA1 sommet	Zone <b>RA1 sommet</b>
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet du talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain fortement rétrogressif.
RA1 base	Zone <b>RA1 base</b>
	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 sommet.
RA1-NA2	Zone <b>RA1-NA2</b>
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain fortement rétrogressif.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2016



## Renseignements supplémentaires

Visitez le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec au [www.mamot.gouv.qc.ca/publications](http://www.mamot.gouv.qc.ca/publications).

Dans le champ Critère de recherche, saisissez le mot glissement de terrain et choisissez la catégorie Aménagement du territoire dans le menu déroulant. Cliquez sur Filtrer pour obtenir les publications sur le glissement de terrain.

Vous trouverez également des renseignements utiles dans le site du ministère de la Sécurité publique du Québec au [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca). Dans le champ Recherche, saisissez le mot glissement de terrain pour afficher les publications du ministère.



Note : les dessins dans le présent dépliant sont présentés à titre indicatif seulement.





## Glissement de terrain

### QU'EST-CE QU'UN GLISSEMENT DE TERRAIN?

Un glissement de terrain est un phénomène géologique où une masse de terre descend une pente. Il peut être défini comme le mouvement, vers le bas d'une pente, d'une masse de sols le long d'une surface de rupture, qui s'amorce dans un talus sous l'effet de la gravité. La surface de rupture est celle le long de laquelle glisse la masse de sols.

Les glissements de terrain sont des phénomènes naturels. Leur manifestation résulte généralement de la combinaison de facteurs aggravants ou déclencheurs, notamment la présence d'érosion, l'inclinaison de la pente, les propriétés géologiques et géotechniques des sols et les conditions d'eau souterraine. Ils surviennent majoritairement au printemps et à l'automne lorsque les pressions d'eau dans les sols sont élevées et donc néfastes à la stabilité des talus.



## Questions fréquentes

### EST-CE QUE JE PEUX CONSTRUIRE DANS UNE ZONE EXPOSÉE À DES GLISSEMENTS DE TERRAIN?

Les interventions dans les zones exposées aux glissements de terrain sont assujetties aux exigences du Règlement de zonage en vigueur. Pour tout renseignement, consultez la page [Règlements d'urbanisme](#).

### OÙ SONT SITUÉES LES ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN À GATINEAU?

À Gatineau, les zones exposées aux glissements de terrain sont identifiées à l'annexe F du Règlement de zonage en vigueur.

### COMMENT RECONNAÎTRE SI UNE ZONE EST EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN?

Il existe deux signes précurseurs d'un glissement de terrain :

- les fissures dans le talus ou à son sommet (des zones d'amorce);
- un déplacement vertical du sol et parfois une inclinaison des constructions qui en découle. Dans ces conditions, il est recommandé de contacter la Ville de Gatineau en composant le 311. La Ville travaillera de concert avec le ministère de la Sécurité publique du Québec afin d'évaluer l'imminence d'un glissement de terrain.

### COMMENT CONSULTER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE?

Le Règlement de zonage en vigueur est disponible dans le site [gatineau.ca](#). Pour tout renseignement, consultez la page [Règlements d'urbanisme](#) et choisissez Règlement de zonage en vigueur.

### PEUT-ON DEMANDER UNE RÉVISION OU OBTENIR DES DÉROGATIONS MINEURES DANS UNE ZONE SUSCEPTIBLE DE GLISSEMENT DE TERRAIN?

Ce cadre réglementaire étant dicté par le gouvernement du Québec, aucun processus municipal de révision n'est offert ni prévu.

En matière de sécurité civile, les dérogations mineures ne sont pas admissibles selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



### PEUT-ON INSTALLER UNE PISCINE OU UN SPA DANS UNE ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN?

La réponse varie selon le type de piscine et le type de zone :

- Vous pouvez aménager une piscine hors terre ou creusée près du sommet ou base d'un talus de type NA pour autant qu'elle soit appuyée par une étude géotechnique;
- Une piscine (tout type) peut être aménagée sans contraintes dans une zone RA.

Il faut savoir qu'un spa d'un volume d'eau supérieur à 2000 litres est considéré comme une piscine.

Il ne faut jamais utiliser un talus exposé aux glissements de terrain pour évacuer l'eau de piscine.

### Exemple d'aménagement



Lot avec implantation d'un bâtiment principal et de bâtiments accessoires autorisés sans expertise géotechnique dans une zone de contraintes. Consultez le règlement de contrôle intérimaire pour les détails précis des distances et des marges à respecter.

## POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Composez le 819 243-2345, poste 7331, choisissez l'option 1 et appuyez sur le chiffre correspondant à votre secteur.

### Secteur d'Aylmer

115, rue Principale  
Gatineau (Québec) J9H 3M2

### Secteur de Buckingham

515, rue Charles  
Gatineau (Québec) J8L 2K4

### Secteur de Gatineau

144, boulevard de l'Hôpital  
Gatineau (Québec) J8T 7S7

### Secteur de Hull

775, boulevard de la Carrière  
Gatineau (Québec) J8Y 6V1

### Secteur de Masson-Angers

57, chemin de Montréal Est  
Gatineau (Québec) J8M 1K3



[gatineau.ca](#)